

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DE YELLOW MÉDIA LIMITÉE

30 septembre 2014

Table des matières

États consolidés intermédiaires résumés de la situation financière	2
Comptes consolidés intermédiaires résumés de résultat	3
États consolidés intermédiaires résumés du résultat global.....	4
États consolidés intermédiaires résumés des variations des capitaux propres	5-6
Tableaux consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires.....	8-16

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS – NON AUDITÉ)

Au	30 septembre 2014	31 décembre 2013
ACTIF		(audité)
ACTIFS COURANTS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	183 720 \$	202 287 \$
Créances clients et autres débiteurs	133 532	142 446
Charges payées d'avance	7 889	6 835
Frais de publication différés	68 918	71 018
Impôt sur le résultat à recevoir	913	-
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	394 972	422 586
ACTIFS NON COURANTS		
Frais de publication différés	7 714	7 378
Actifs financiers et autres (note 12)	4 301	19 096
Participations dans des entreprises associées (notes 3 et 4)	-	2 780
Immobilisations corporelles	28 152	29 489
Immobilisations incorporelles	1 317 437	1 310 494
Impôt sur le résultat différé	6 650	2 211
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	1 364 254	1 371 448
TOTAL DE L'ACTIF	1 759 226 \$	1 794 034 \$
PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		
PASSIFS COURANTS		
Fournisseurs et autres créditeurs	93 181 \$	78 824 \$
Impôt sur le résultat à payer	-	25 782
Provisions	59 658	70 632
Passif financier (note 12)	-	18 472
Produits différés	29 208	34 145
Tranche à court terme de la dette à long terme (note 5)	78 427	89 051
TOTAL DES PASSIFS COURANTS	260 474	316 906
PASSIFS NON COURANTS		
Provisions	2 937	6 031
Crédits différés et autres	9 546	14 349
Impôt sur le résultat différé	30 181	31 535
Impôt sur le résultat à payer	48 944	55 419
Avantages postérieurs à l'emploi (note 8)	243 997	178 948
Dette à long terme (note 5)	495 096	558 417
Déventures échangeables (note 6)	88 606	87 934
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	919 307	932 633
TOTAL DU PASSIF	1 179 781	1 249 539
CAPITAL ET RÉSERVES	6 598 581	6 604 971
DÉFICIT	(6 019 136)	(6 060 476)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	579 445	544 495
TOTAL DU PASSIF ET DES CAPITAUX PROPRES	1 759 226 \$	1 794 034 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

COMPTES CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DE RÉSULTAT

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS, SAUF L'INFORMATION SUR LES ACTIONS ET LES MONTANTS PAR ACTION – NON AUDITÉ)

Pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre	2014	2013	2014	2013
Produits	218 427 \$	237 350 \$	662 209 \$	733 810 \$
Coûts d'exploitation	143 165	135 203	411 065	408 951
Bénéfice d'exploitation avant amortissements et frais de restructuration et charges spéciales	75 262	102 147	251 144	324 859
Amortissements	19 723	15 589	56 073	44 058
Frais de restructuration et charges spéciales (note 7)	2 746	4 011	12 645	10 204
Bénéfice d'exploitation	52 793	82 547	182 426	270 597
Charges financières, montant net (note 11)	16 009	23 098	54 874	69 369
Bénéfice avant impôt sur le résultat et bénéfices liés aux participations dans des entreprises associées	36 784	59 449	127 552	201 228
Charge d'impôt sur le résultat	10 242	18 029	34 415	56 183
Bénéfices liés aux participations dans des entreprises associées	-	355	178	521
Bénéfice net	26 542 \$	41 775 \$	93 315 \$	145 566 \$
Bénéfice net attribuable aux :				
Détenteurs d'actions ordinaires de Yellow Média Limitée	26 542 \$	41 775 \$	93 315 \$	145 396 \$
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	170
	26 542 \$	41 775 \$	93 315 \$	145 566 \$
Bénéfice de base par action attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	0,98 \$	1,51 \$	3,43 \$	5,22 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – Bénéfice de base par action (note 9)	26 955 327	27 745 677	27 185 781	27 857 092
Bénéfice dilué par action attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires	0,84 \$	1,30 \$	2,93 \$	4,49 \$
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – Bénéfice dilué par action (note 9)	33 714 343	33 601 085	33 736 059	33 601 085

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS – NON AUDITÉ)

Pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre	2014	2013	2014	2013
Bénéfice net	26 542 \$	41 775 \$	93 315 \$	145 566 \$
Autres éléments (de la perte globale) du bénéfice global :				
Éléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat net				
Ajustement de reclassement des pertes de change cumulées réalisées à la cession d'une participation dans une entreprise associée (note 4)	-	-	1 598	-
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net				
(Pertes actuarielles) gains actuariels (note 8)	(40 909)	29 639	(70 743)	102 750
Impôt sur le résultat lié aux éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net	10 853	(7 834)	18 768	(27 094)
	(30 056)	21 805	(51 975)	75 656
Autres éléments (de la perte globale) du bénéfice global	(30 056)	21 805	(50 377)	75 656
Total (de la perte globale) du bénéfice global	(3 514) \$	63 580 \$	42 938 \$	221 222 \$
Total (de la perte globale) du bénéfice global attribuable aux :				
Détenteurs d'actions ordinaires de Yellow Média Limitée	(3 514) \$	63 580 \$	42 938 \$	221 052 \$
Détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	170
	(3 514) \$	63 580 \$	42 938 \$	221 222 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

ÉTATS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS – NON AUDITÉ)

Pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre

	Capital social (note 9)	Actions restreintes	Bons de souscription d'actions	Instruments financiers composés ¹	Rémunération fondée sur des actions et autres réserves	Réserve au titre de la réduction de capital
Solde au 31 décembre 2013	4 029 869 \$	(6 630) \$	1 456 \$	3 633 \$	121 188 \$	2 457 053 \$
Autres éléments du bénéfice global (de la perte globale)	-	-	-	-	-	-
Bénéfice net pour la période	-	-	-	-	-	-
Total du bénéfice global	-	-	-	-	-	-
Options sur actions (note 10)	-	-	-	-	927	-
Actions restreintes dont les droits sont acquis	-	86	-	-	(86)	-
Actions restreintes (note 10)	-	(12 450)	-	-	3 093	-
Échange de débetures échangeables (note 6)	442	-	-	(14)	14	-
Solde au 30 septembre 2014	4 030 311 \$	(18 994) \$	1 456 \$	3 619 \$	125 136 \$	2 457 053 \$

	Capital social	Actions restreintes	Bons de souscription d'actions	Instruments financiers composés ¹	Rémunération fondée sur des actions et autres réserves	Réserve au titre de la réduction de capital
Solde au 31 décembre 2012	4 029 869 \$	- \$	1 456 \$	3 633 \$	116 701 \$	2 457 053 \$
Autres éléments du bénéfice global	-	-	-	-	-	-
Bénéfice net pour la période	-	-	-	-	-	-
Total du bénéfice global	-	-	-	-	-	-
Options sur actions (note 10)	-	-	-	-	252	-
Actions restreintes (note 10)	-	(2 405)	-	-	298	-
Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-	-	-	-
Contrepartie différée	-	-	-	-	2 476	-
Solde au 30 septembre 2013	4 029 869 \$	(2 405) \$	1 456 \$	3 633 \$	119 727 \$	2 457 053 \$

¹ La composante capitaux propres des débetures échangeables est présentée ci-dessus déduction faite de l'impôt sur le résultat de 1,3 M\$ (1,3 M\$ en 2013).

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

2014

Conversion des devises (notes 4 et 11)	Capital et réserves	Déficit	Capitaux propres attribuables aux actionnaires	Total des capitaux propres
(1 598) \$	6 604 971 \$	(6 060 476) \$	544 495 \$	544 495 \$
1 598	1 598	(51 975)	(50 377)	(50 377)
-	-	93 315	93 315	93 315
1 598	1 598	41 340	42 938	42 938
-	927	-	927	927
-	-	-	-	-
-	(9 357)	-	(9 357)	(9 357)
-	442	-	442	442
- \$	6 598 581 \$	(6 019 136) \$	579 445 \$	579 445 \$

2013

Conversion des devises	Capital et réserves	Déficit	Capitaux propres attribuables aux actionnaires	Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
(1 598) \$	6 607 114 \$	(6 321 365) \$	285 749 \$	411 \$	286 160 \$
-	-	75 656	75 656	-	75 656
-	-	145 396	145 396	170	145 566
-	-	221 052	221 052	170	221 222
-	252	-	252	-	252
-	(2 107)	-	(2 107)	-	(2 107)
-	-	-	-	(83)	(83)
-	2 476	(1 978)	498	(498)	-
(1 598) \$	6 607 735 \$	(6 102 291) \$	505 444 \$	- \$	505 444 \$

TABLEAUX CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

(EN MILLIERS DE DOLLARS CANADIENS – NON AUDITÉ)

Pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre

	2014	2013
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice net	93 315 \$	145 566 \$
Éléments d'ajustement		
Amortissements	56 073	44 058
Frais de restructuration et charges spéciales (note 7)	12 645	10 204
Charge au titre de la rémunération fondée sur des actions	3 987	1 907
Bénéfices liés aux participations dans des entreprises associées	(178)	(521)
Charge d'impôt comptabilisée en résultat net	34 415	56 183
Charges financières comptabilisées en résultat net	54 874	69 369
Coûts des services passés (note 8)	-	(7 317)
Autres éléments hors trésorerie	(8 760)	2 507
Variation des actifs et des passifs d'exploitation	11 583	22 675
Excédent du financement des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi sur les coûts	(11 863)	(4 554)
Frais de restructuration et charges spéciales payés (note 7)	(21 023)	(13 732)
Impôt sur le résultat payé, montant net	(51 544)	(19 837)
Intérêts versés	(47 583)	(54 272)
	125 941	252 236
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(44 059)	(40 989)
Ajouts d'immobilisations corporelles	(5 456)	(11 044)
Acquisition d'entreprise, déduction faite de la trésorerie acquise (note 3)	(22 698)	(3 581)
Produit du règlement d'un billet à recevoir (note 12)	14 100	-
Autres	-	359
	(58 113)	(55 255)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement sur la dette à long terme	(73 945)	(26 476)
Achat d'actions restreintes (note 10)	(12 450)	(2 405)
Rachat de titres d'emprunt à long terme	-	(8 320)
Contrepartie différée	-	(5 624)
Frais de restructuration du capital	-	(6 641)
Autres	-	(528)
	(86 395)	(49 994)
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(18 567)	146 987
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, AU DÉBUT DE LA PÉRIODE	202 287	106 807
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, À LA FIN DE LA PÉRIODE	183 720 \$	253 794 \$
La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les éléments suivants :		
Trésorerie	163 720 \$	78 794 \$
Acceptations bancaires, dépôts à terme et bons du Trésor	20 000	175 000
	183 720 \$	253 794 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des présents états financiers consolidés intermédiaires résumés.

1. DESCRIPTION

Yellow Média Limitée, par l'intermédiaire de ses filiales, exerce des activités liées aux médias imprimés et numériques et offre des solutions marketing dans toutes les provinces du Canada. Les références à Yellow Média Limitée (ou la « Société ») dans ce document ont trait à la situation financière, à la performance financière, aux flux de trésorerie et aux informations à fournir sur Yellow Média Limitée et ses filiales sur une base consolidée.

Le siège social de Yellow Média Limitée est situé au 16, Place du Commerce, Montréal (Québec) Canada, H3E 2A5, et la Société est cotée à la Bourse de Toronto (« TSX ») sous le symbole « Y ».

Le conseil d'administration (le « conseil ») a approuvé les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour les trimestres et périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2014 et 2013 et a autorisé leur publication le 12 novembre 2014.

2. MODE DE PRÉSENTATION ET NORMES RÉVISÉES À VENIR

2.1. DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été préparés conformément à IAS 34, *Information financière intermédiaire*, et ne comprennent pas toute l'information requise dans les états financiers annuels complets. Les méthodes comptables et les méthodes de calcul appliquées dans les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés correspondent aux méthodes qu'a appliquées Yellow Média Limitée pour la préparation de ses états financiers consolidés au 31 décembre 2013 et pour l'exercice clos à cette date, sauf pour l'incidence de l'adoption des normes, des interprétations et des modifications décrites ci-dessous. Les présents états financiers consolidés intermédiaires résumés doivent être lus parallèlement aux états financiers consolidés audités pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

2.2. NORMES, INTERPRÉTATIONS ET MODIFICATIONS ADOPTÉES AYANT UNE INCIDENCE SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Au cours de la période considérée, il n'y a aucune nouvelle norme, interprétation ni modification adoptée ayant une incidence sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés.

2.3. NORMES, INTERPRÉTATIONS ET MODIFICATIONS ADOPTÉES SANS INCIDENCE SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS

Les normes révisées suivantes sont en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2014, et leur adoption n'a pas eu d'incidence sur les montants présentés dans ces états financiers mais pourrait avoir une incidence sur la comptabilisation de transactions ou d'arrangements futurs :

IFRIC 21, Droits ou taxes

Le 20 mai 2013, l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») a publié la norme IFRIC 21, *Droits ou taxes*, une interprétation de la comptabilisation des droits ou des taxes imposés par une autorité publique. L'interprétation précise que le fait générateur d'obligation qui crée un passif au titre d'un droit ou d'une taxe exigible est l'activité qui rend le droit ou la taxe exigible, tel qu'il est prévu dans les dispositions légales ou réglementaires. L'interprétation fournit également des indications illustrant l'application de l'interprétation. IFRIC 21 exige une application rétrospective.

IAS 32, Instruments financiers : Présentation (en ce qui a trait à la compensation)

Le 16 décembre 2011, l'IASB et le Financial Accounting Standards Board (« FASB ») ont publié des exigences communes en matière d'informations à fournir destinées à aider les investisseurs et les autres utilisateurs à mieux évaluer l'incidence réelle ou potentielle des conventions de compensation sur la situation financière d'une société. Dans le cadre de ce projet, l'IASB a précisé certains aspects d'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*. Les modifications à IAS 32 exigent une application rétrospective.

Modifications d'IAS 36, Dépréciation d'actifs : Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers

Le 29 mai 2013, l'IASB a publié le document *Informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers* (modifications d'IAS 36). Ces modifications à portée réduite d'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*, portent sur la communication d'informations concernant la valeur recouvrable des actifs dépréciés dans les cas où cette valeur est fondée sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie. Ces modifications exigent une application rétrospective.

Modifications d'IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation : Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture

Le 27 juin 2013, l'IASB a publié le document *Modifications d'IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation : Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture*. Ces modifications à portée réduite permettront le maintien de la comptabilité de couverture s'il y a novation d'un dérivé qui a été désigné comme un instrument de couverture au profit d'une contrepartie centrale en conséquence de l'application de textes légaux ou réglementaires, si certaines conditions sont remplies (dans le présent contexte, une novation indique que les parties à un contrat s'entendent pour remplacer la contrepartie originale par une nouvelle contrepartie). Des allègements semblables sont inclus dans IFRS 9, *Instruments financiers*. Ces modifications exigent une application rétrospective.

2.4. NORMES, INTERPRÉTATIONS ET MODIFICATIONS APPORTÉES AUX NORMES PUBLIÉES QUI NE SONT PAS ENCORE ENTRÉES EN VIGUEUR

Certaines nouvelles normes, interprétations et certaines nouvelles modifications à des normes existantes ont été publiées et sont obligatoires pour les périodes comptables de Yellow Média Limitée ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2015. Les nouvelles normes que Yellow Média Limitée juge pertinentes pour ses activités sont les suivantes :

IFRS 9, *Instruments financiers*

En juillet 2014, l'IASB a publié la version finale d'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui remplace les exigences d'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, pour le classement et l'évaluation des actifs et des passifs financiers. La nouvelle norme présente une approche unique pour le classement et l'évaluation des instruments financiers fondée sur les caractéristiques des flux de trésorerie et le modèle économique dans lequel l'actif est détenu. Cette approche unique axée sur des principes remplace les exigences actuelles fondées sur des règles et donne lieu à un modèle de dépréciation unique pour tous les instruments financiers. IFRS 9 modifie également le modèle de comptabilité de couverture afin de tenir compte des pratiques en matière de gestion des risques d'une entité.

Des informations supplémentaires devront également être fournies en vertu de cette nouvelle norme. La nouvelle norme entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et l'adoption anticipée est permise. Yellow Média Limitée continue d'évaluer l'incidence qu'aura cette norme sur ses états financiers consolidés.

IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*

Cette nouvelle norme énonce un modèle global unique que les sociétés doivent utiliser pour comptabiliser les produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients. Elle remplace les normes actuelles de l'IASB sur la comptabilisation des produits, notamment IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, et les interprétations connexes. Selon le principe de base d'IFRS 15, une société doit comptabiliser les produits des activités ordinaires de manière à présenter les transferts de biens ou de services promis au montant qui correspond à la contrepartie que l'entité s'attend à recevoir en échange de ces biens ou services. IFRS 15 pourrait entraîner des modifications substantielles du calendrier de comptabilisation des produits pour certaines sociétés.

Cette nouvelle norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2017. Une adoption anticipée est autorisée. En ce qui a trait aux montants comparatifs, les sociétés peuvent choisir entre l'application rétrospective (assortie de certaines mesures de simplification) ou une méthode modifiée énoncée dans la nouvelle norme. Yellow Média Limitée continue d'évaluer l'incidence qu'aura cette norme sur ses états financiers consolidés.

3. ACQUISITION D'ENTREPRISE

2014

Le 1^{er} juin 2014, Yellow Média Limitée a acquis les actions restantes de 411 Local Search Corp. (« 411 ») qu'elle ne détenait pas suivant l'exercice d'une option de vente par les autres actionnaires de 411, laquelle exigeait de la Société qu'elle fasse l'acquisition de la participation restante de 70 % de 411 pour un prix d'achat de 22,7 M\$, déduction faite de la trésorerie acquise d'un montant de 3,6 M\$. 411 est l'exploitant de 411.ca, un moteur de recherche en ligne de personnes et d'entreprises locales au Canada. L'acquisition a été financée par des fonds en caisse.

Le tableau suivant résume la transaction et la répartition du prix d'achat :

	1^{er} juin 2014
Contrepartie en espèces de l'achat de la participation de 70 %	26 340 \$
Placement en titres de capitaux propres à la juste valeur précédemment détenu	4 377
Reprise d'un passif financier (note 12)	(16 128)
Juste valeur d'une participation de 100 %	14 589 \$
Juste valeur de l'entreprise acquise	
Trésorerie acquise	3 642 \$
Créances clients et autres débiteurs	667
Charges payées d'avance	94
Immobilisations corporelles	516
Immobilisations incorporelles	10 636
Actifs d'impôt différé	3 936
Fournisseurs et autres créditeurs	(1 151)
Produits différés	(1 590)
Passifs d'impôt différé	(2 161)
	14 589 \$

Le placement en titres de capitaux propres précédemment détenu dans 411, qui a été comptabilisé selon la méthode de la mise en équivalence jusqu'à la date d'acquisition, a été réévalué à sa juste valeur de 4,4 M\$, ce qui a généré un profit de 1,4 M\$. Le passif financier connexe de 18,5 M\$ a également été réévalué à sa juste valeur à la date d'acquisition pour s'établir à 16,1 M\$, ce qui a généré un profit de 2,3 M\$ (se reporter à la note 12, Juste valeur). Le profit de 3,6 M\$, déduction faite des coûts de transaction de 0,1 M\$, a été inclus dans les charges financières pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2014 (se reporter à la note 11, Charges financières, montant net).

4. PARTICIPATION DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

En mai 2014, Yellow Média Limitée a cédé sa participation de 35 % dans Ziplocal, LP (« Ziplocal ») pour une contrepartie de néant. La valeur comptable de cette participation était de néant à la date de la cession. À la cession, Yellow Média a reclassé une perte de change cumulée de 1,6 M\$ des capitaux propres aux charges financières (se reporter à la note 11, Charges financières, montant net).

5. DETTE À LONG TERME

La dette à long terme comprend les éléments suivants :

Aux	30 septembre 2014	31 décembre 2013
Billets garantis de premier rang	573 062 \$	646 577 \$
Obligations en vertu de contrats de location-financement	461	891
	573 523 \$	647 468 \$
Moins la tranche à court terme ¹	78 427	89 051
Tranche à long terme	495 096 \$	558 417 \$

¹ La tranche à court terme des billets garantis de premier rang pourrait varier en vertu de la clause des flux de trésorerie excédentaires et de rachat obligatoire, en vertu de l'acte de fiducie régissant les billets garantis de premier rang.

Le 2 juin 2014, Yellow Média Limitée a effectué un paiement de 73,5 M\$ pour le rachat obligatoire des billets garantis de premier rang.

Emprunt garanti par des actifs

En août 2013, la Société a conclu, par l'entremise de sa filiale Financement YPG inc., un emprunt garanti par des actifs de 50 M\$, d'une durée de 5 ans, arrivant à échéance en août 2018, qui sera affecté aux besoins généraux de l'entreprise. L'emprunt garanti par des actifs permet à la Société d'avoir accès à des fonds sous la forme de prêts au taux préférentiel, de prêts au taux des acceptations bancaires ou de lettres de crédit. L'emprunt garanti par des actifs est garanti par une charge de premier rang sur les créances de la Société. L'emprunt est soumis à une réserve disponible de 5 M\$ si le ratio de couverture des charges fixes de la Société est inférieur à 1,1 fois pour les douze derniers mois. Au 30 septembre 2014, le ratio de couverture des charges fixes était inférieur à 1,1 fois. Par conséquent, une tranche de 45 M\$ de l'emprunt garanti par des actifs était disponible et aucun montant n'avait été prélevé au 30 septembre 2014. L'intérêt est calculé soit en fonction du taux des acceptations bancaires, soit en fonction du taux préférentiel canadien majoré d'une marge applicable.

Au 30 septembre 2014, la Société respectait toutes les clauses restrictives de la convention d'emprunt régissant l'emprunt garanti par des actifs.

6. DÉBENTURES ÉCHANGEABLES

Aux	30 septembre 2014	31 décembre 2013
Valeur nominale des débentures échangeables	107 089 \$	107 500 \$
Moins les intérêts non cumulés	(18 483)	(19 566)
	88 606 \$	87 934 \$

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2014, des débentures échangeables de néant et de 0,4 M\$ ont été échangées contre néant et 21 584 actions ordinaires de Yellow Média Limitée, respectivement.

7. FRAIS DE RESTRUCTURATION ET CHARGES SPÉCIALES

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2014, Yellow Média Limitée a comptabilisé des frais de restructuration et des charges spéciales de 2,7 M\$ et de 12,6 M\$, respectivement (4 M\$ et 10,2 M\$ en 2013, respectivement). Les charges pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2014 découlent principalement de réorganisations internes et des réductions de la main-d'œuvre. Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2014, Yellow Média Limitée a utilisé des montants de 4,1 M\$ et de 21 M\$, respectivement, de la provision au titre des frais de restructuration et des charges spéciales (5,8 M\$ et 13,7 M\$ en 2013, respectivement).

8. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Yellow Média Limitée a comptabilisé une perte actuarielle de 30,1 M\$ dans les autres éléments (de la perte globale) du bénéfice global, déduction faite de l'impôt sur le résultat de 10,9 M\$, pour le trimestre clos le 30 septembre 2014 (gain de 21,8 M\$, déduction faite de l'impôt sur le résultat de 7,8 M\$, en 2013), principalement en raison d'une diminution du taux d'actualisation qui a servi à évaluer l'obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi, lequel est passé de 4,25 % à 4 %, et d'une modification apportée aux hypothèses relatives aux taux de mortalité. La Société a comptabilisé une perte actuarielle de 52 M\$ dans les autres éléments (de la perte globale) du bénéfice global, déduction faite de l'impôt sur le résultat de 18,8 M\$, pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2014 (gain de 75,7 M\$, déduction faite de l'impôt sur le résultat de 27,1 M\$, en 2013), principalement en raison d'une diminution du taux d'actualisation qui a servi à évaluer l'obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi, lequel est passé de 4,75 % à 4 %, et d'une modification apportée aux hypothèses relatives aux taux de mortalité, compensées en partie par un profit découlant du rendement des actifs du régime.

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2013, la Société a modifié les régimes de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi pour certains employés, ce qui a donné lieu à un recouvrement des coûts des services passés de 0,2 M\$ et de 7,3 M\$, respectivement, lesquels ont été inclus dans les coûts d'exploitation.

9. CAPITAL SOCIAL

ACTIONS ORDINAIRES

	Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2014	
	Nombre d'actions	Montant
Solde au 31 décembre 2013	27 955 077	4 029 869 \$
Échange de débentures échangeables (note 6)	21 584	442
Solde au 30 septembre 2014	27 976 661	4 030 311 \$

BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

La Société avait un total de 2 995 506 bons de souscription d'actions ordinaires en circulation au 30 septembre 2014 et au 31 décembre 2013.

BÉNÉFICE PAR ACTION

Les tableaux suivants présentent un rapprochement entre le nombre moyen pondéré d'actions en circulation utilisé dans le calcul du bénéfice de base par action et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation utilisé dans le calcul du bénéfice dilué par action de même qu'entre le bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires et le bénéfice net ajusté au titre de l'effet dilutif :

	Pour les trimestres clos les 30 septembre		Pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2014	2013	2014	2013
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation utilisé dans le calcul du bénéfice de base par action	26 955 327	27 745 677	27 185 781	27 857 092
Effet dilutif des unités d'actions restreintes et des unités d'actions liées à la performance	1 021 334	209 400	780 439	97 985
Effet dilutif des options sur actions	113 260	-	145 417	-
Effet dilutif des débentures échangeables	5 624 422	5 646 008	5 624 422	5 646 008
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation utilisé dans le calcul du bénéfice dilué par action	33 714 343	33 601 085	33 736 059	33 601 085

	Pour les trimestres clos les 30 septembre		Pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2014	2013	2014	2013
Bénéfice net attribuable aux détenteurs d'actions ordinaires de Yellow Média Limitée et utilisé dans le calcul du bénéfice de base et dilué par action	26 542 \$	41 775 \$	93 315 \$	145 396 \$
Incidence de la conversion présumée des débentures échangeables, déduction faite de l'impôt applicable	1 828	1 811	5 472	5 429
Bénéfice net ajusté au titre de l'effet dilutif	28 370 \$	43 586 \$	98 787 \$	150 825 \$

Pour les trimestres et les périodes de neuf mois clos les 30 septembre 2014 et 2013, le calcul du bénéfice dilué par action ne tient pas compte d'un effet potentiellement dilutif des bons de souscription d'actions, ces derniers n'ayant pas d'effet dilutif.

10. RÉGIMES DE RÉMUNÉRATION FONDÉE SUR DES ACTIONS

Les régimes de rémunération fondée sur des actions de Yellow Média Limitée se composent d'unités d'actions restreintes, d'unités d'actions liées à la performance, d'unités d'actions différées et d'options sur actions de Yellow Média Limitée.

Régime d'unités d'actions restreintes et d'unités d'actions liées à la performance

2013

Le 6 mai 2013, Yellow Média Limitée a adopté un régime d'unités d'actions restreintes et d'unités d'actions liées à la performance (le « régime d'UAR et d'UAP ») afin de récompenser les employés et cadres supérieurs clés de Yellow Média Limitée (les « participants »). À la suite de la mise en œuvre du régime d'UAR et d'UAP, Yellow Média Limitée a attribué aux participants un certain nombre d'unités d'actions restreintes (les « UAR ») et/ou d'unités d'actions liées à la performance (les « UAP »), le cas échéant. Les UAR sont des attributions fondées sur l'écoulement du temps et leurs droits seront acquis lorsque les participants auront été à l'emploi de la Société pour une période de 36 mois consécutifs à compter de la date d'attribution, ou pour une période de 36 mois ou moins déterminée par le conseil d'administration. Les UAP sont des attributions fondées sur la performance et leurs droits seront acquis lorsque le conseil d'administration confirmera que les cibles de performance précisées ont été atteintes, le cas échéant, et lorsque les participants auront été à l'emploi de la Société pour une période de 36 mois consécutifs à compter de la date d'attribution, ou pour une période de 36 mois ou moins déterminée par le conseil d'administration. Les UAP pour lesquelles les cibles de performance n'auront pas été atteintes feront l'objet d'une renonciation et seront annulées automatiquement.

Aux termes du régime d'UAR et d'UAP, si le régime d'UAR et d'UAP est capitalisé, les participants recevront, à l'acquisition des droits des UAR et des UAP, des actions ordinaires de la Société, sauf certaines exceptions. Dans l'éventualité où le régime d'UAR et d'UAP ne serait pas capitalisé, Yellow Média Limitée paiera au participant un montant en espèces équivalant au nombre d'UAR ou d'UAP dont les droits ont été acquis.

Le nombre d'UAP dont les droits sont acquis pourrait atteindre jusqu'à une fois et demie le nombre réel d'UAP attribuées si la performance réelle atteint le niveau maximal des cibles de performance.

2014

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2014, aucune action ordinaire et 571 322 actions ordinaires de Yellow Média Limitée, respectivement (aucune et 209 400 pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2013) ont été achetées sur le marché libre de la TSX par le fiduciaire nommé en vertu du régime d'UAR et d'UAP à un coût de néant et de 12,5 M\$, respectivement, et sont soumises à des restrictions en vue de la capitalisation du régime d'UAR et d'UAP (néant et 2,4 M\$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2013). Le nombre total d'actions ordinaires de Yellow Média Limitée détenues par le fiduciaire en vue de la capitalisation du régime d'UAR et d'UAP était de 1 020 733 au 30 septembre 2014.

Le tableau qui suit présente un sommaire des attributions d'UAR et d'UAP effectuées au cours des périodes de neuf mois closes les 30 septembre :

	2014		2013	
	UAR	UAP	UAR	UAP
En cours au début de la période	252 655	131 776	-	-
Attribuées	198 008	286 609	300 871	140 669
Rachetées	(5 861)	-	-	-
Ayant fait l'objet d'une renonciation	(33 058)	(50 434)	(27 566)	(4 743)
En cours à la fin de la période	411 744	367 951	273 305	135 926
Moyenne pondérée de la durée de vie résiduelle (années)	1,7	2	2,3	2,3

Au 30 septembre 2014, 183 936 actions ordinaires restreintes aux fins des UAP supplémentaires ont été mises de côté (70 329 actions ordinaires en 2013), représentant la tranche qui prévoit un paiement supérieur à 100 % et pouvant atteindre au maximum 150 %.

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2014, une charge de 1 M\$ et de 3,1 M\$, respectivement (0,5 M\$ et 0,8 M\$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2013, respectivement), a été comptabilisée dans le compte consolidé intermédiaire résumé de résultat relativement au régime d'UAR et d'UAP.

Régime d'unités d'actions différées

2013

Le 12 juin 2013, dans le cadre de la mise en œuvre d'une structure révisée de rémunération du conseil d'administration, Yellow Média Limitée a adopté un régime d'unités d'actions différées (le « régime d'UAD »). Le régime d'UAD a été modifié en octobre 2013 afin d'inclure la participation des employés admissibles désignés par le conseil d'administration. La Société doit, à sa discrétion, régler les UAD dont les droits sont acquis en espèces ou en actions ordinaires de Yellow Média Limitée lorsqu'un administrateur quitte le conseil d'administration ou qu'un employé admissible cesse d'occuper un emploi auprès de la Société.

2014

Le tableau qui suit présente un sommaire des attributions d'UAD effectuées au cours des périodes de neuf mois closes les 30 septembre :

	2014	2013
	UAD	UAD
En cours au début de la période	100 557	-
Attribuées	44 947	91 747
Rachetées	-	-
Ayant fait l'objet d'une renonciation	-	-
En cours à la fin de la période	145 504	91 747
Droits acquis à la fin de la période	134 267	78 502

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2014, une économie de 0,2 M\$ et de 33 000 \$, respectivement (une charge de 0,2 M\$ et de 0,9 M\$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2013, respectivement), a été comptabilisée dans le compte consolidé intermédiaire résumé de résultat relativement au régime d'UAD. Au 30 septembre 2014, un passif de 2 M\$ (2,1 M\$ au 31 décembre 2013) a été comptabilisé dans les fournisseurs et autres crédeurs, dans l'état consolidé intermédiaire résumé de la situation financière, relativement au régime d'UAD.

Options sur actions

2013

Le 20 décembre 2012, dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération de restructuration du capital de Yellow Média Limitée, un nouveau régime d'options sur actions (le « régime d'options sur actions ») a été adopté. Le régime d'options sur actions vise à attirer et à conserver certains employés de Yellow Média Limitée qui ont la capacité de contribuer de façon importante au succès de l'exploitation de l'entreprise, à offrir un incitatif significatif à la direction pour guider Yellow Média Limitée pendant la transformation de ses activités, ainsi qu'à mieux harmoniser les intérêts de la direction avec ceux des actionnaires de Yellow Média Limitée. Un maximum de 1 290 612 options sur actions pourraient être attribuées en vertu du régime d'options sur actions. Le 6 mai 2013, 376 000 options sur actions ont été attribuées à certains employés de Yellow Média Limitée. Les droits des options sur actions seront acquis à raison de 50 % en février 2015, de 25 % en février 2016 et de 25 % en février 2017.

2014

Au cours du trimestre et de la période de neuf mois clos le 30 septembre 2014, néant et 195 800 options sur actions, respectivement, ont été attribuées à certains employés. Les droits des options sur actions seront acquis à raison de 50 % en février 2016, de 25 % en février 2017 et de 25 % en février 2018.

Le tableau qui suit présente un sommaire des attributions d'options sur actions effectuées au cours des périodes de neuf mois closes les 30 septembre :

	2014		2013	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré par option	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré par option
En cours au début de la période	376 000	10,12 \$	–	–
Attribuées	195 800	24,35 \$	376 000	10,12 \$
Ayant fait l'objet d'une renonciation	(91 600)	14,42 \$	–	–
En cours à la fin de la période	480 200	15,10 \$	376 000	10,12 \$
Pouvant être exercées à la fin de la période	–	–	–	–

La valeur des options sur actions a été établie au moyen d'un modèle binomial d'évaluation des options. La volatilité prévue se fonde sur la volatilité historique du prix des actions sur la durée de vie moyenne prévue des options sur actions attribuées. Les principales données dont le modèle tient compte étaient les suivantes :

- Moyenne pondérée du cours de l'action à la date d'attribution : 14,25 \$
- Prix d'exercice moyen pondéré : 14,99 \$
- Moyenne pondérée de la volatilité prévue : 37 %
- Durée de vie contractuelle : 7 ans
- Moyenne pondérée du taux d'intérêt sans risque : 2,1 %
- Moyenne pondérée de la durée de vie résiduelle : 5,9 ans

Pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2014, une charge de 0,4 M\$ et de 0,9 M\$, respectivement (0,2 M\$ et 0,3 M\$ pour le trimestre et la période de neuf mois clos le 30 septembre 2013, respectivement), a été comptabilisée dans le compte consolidé intermédiaire résumé de résultat à l'égard du régime d'options sur actions.

11. CHARGES FINANCIÈRES, MONTANT NET

Les principales composantes des charges financières s'établissent comme suit :

	Pour les trimestres clos les 30 septembre		Pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre	
	2014	2013	2014	2013
Intérêts sur la dette à long terme et les débiteures échangeables	15 394 \$	20 037 \$	49 027 \$	60 290 \$
Intérêts nets sur l'obligation au titre des prestations définies	2 053	2 990	6 168	9 027
Reclassement d'une perte de change cumulée (note 4)	–	–	1 598	–
Perte au règlement d'un billet à recevoir (note 12)	–	–	1 150	–
Profit à l'acquisition d'entreprise (note 3)	–	–	(3 613)	–
Perte au remboursement des billets garantis de premier rang	–	320	–	320
Charges (produits) d'intérêts, commission d'engagement et autres charges financières, montant net	82	(623)	(881)	(1 262)
Autres, montant net	(1 520)	374	1 425	994
	16 009 \$	23 098 \$	54 874 \$	69 369 \$

12. JUSTE VALEUR

HIÉRARCHIE DES JUSTES VALEURS

Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

- Niveau 1 – données d'entrée correspondant à des prix non ajustés cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques.
- Niveau 2 – données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement ou indirectement.
- Niveau 3 – données d'entrée utilisées dans la technique d'évaluation qui ne sont pas basées sur des données observables de marché au moment de la détermination de la juste valeur des instruments.

La hiérarchie qui s'applique dans le cadre de la détermination de la juste valeur exige l'utilisation de données observables de marché chaque fois que de telles données existent. Un instrument financier est classé en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance dans l'évaluation de la juste valeur.

Le tableau qui suit présente un sommaire des instruments financiers évalués à la juste valeur dans l'état consolidé intermédiaire résumé de la situation financière, de même que le rapprochement des évaluations de la juste valeur de niveau 3 pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2014 :

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2014			
	Placement – disponible à la vente	Option de vente – passif financier	Total
Au 31 décembre 2013	3 520 \$	(18 472) \$	(14 952) \$
Profit sur la juste valeur du passif financier (option de vente) (note 3)	-	2 344	2 344
Reprise d'un passif financier (note 3)	-	16 128	16 128
Au 30 septembre 2014	3 520 \$	- \$	3 520 \$

Le placement disponible à la vente de Yellow Média Limitée est constitué d'un placement privé en titres de capitaux propres et est comptabilisé à la juste valeur en fonction d'estimations fondées sur les cours de marché en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Le placement disponible à la vente est présenté dans les actifs financiers et autres dans l'état consolidé intermédiaire résumé de la situation financière.

JUSTE VALEUR :

La juste valeur représente le montant qui aurait été reçu pour la vente d'un actif ou versé pour le transfert d'un passif dans une transaction ordonnée entre des participants du marché.

La juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des créances clients et autres débiteurs, des fournisseurs et autres créditeurs et de la tranche à court terme des provisions correspond environ à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur des billets garantis de premier rang et des débentures échangeables est évaluée en fonction des cours du marché à la date des états financiers.

Ces estimations dépendent dans une large mesure des hypothèses formulées, entre autres, à l'égard du montant et de l'échelonnement des flux de trésorerie estimatifs futurs ainsi que des taux d'actualisation, qui reflètent tous divers degrés de risque.

En 2011, Yellow Média Limitée a vendu la Société Trader. La contrepartie comprenait un billet à recevoir de 15 M\$. Le billet à recevoir devait arriver à échéance en 2020. Le capital du billet à recevoir de même que les intérêts sur ce dernier étaient subordonnés à la dette privilégiée de la Société Trader. En mai 2014, Yellow Média a réglé ce billet à recevoir d'une valeur comptable de 15,3 M\$, incluant des intérêts courus de 3,4 M\$, pour un montant de 14,1 M\$ et a comptabilisé une perte de 1,2 M\$ au titre des charges financières (se reporter à la note 11, Charges financières, montant net). Le billet à recevoir, incluant les intérêts courus, sont présentés dans les actifs financiers et autres dans l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2013.

Le tableau suivant présente la valeur comptable ainsi que la juste valeur des autres instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur dans l'état consolidé intermédiaire résumé de la situation financière :

Au	30 septembre 2014		
	Niveau	Valeur comptable	Juste valeur
Tranche à court terme de la dette à long terme (Note 5)	1	78 427 \$	82 969 \$
Tranche à long terme de la dette à long terme (Note 5)	1	495 096 \$	523 863 \$
Débiteures échangeables (Note 6)	1	88 606 \$	104 947 \$

13. CHIFFRES COMPARATIFS

Yellow Média Limitée a reclassé certains éléments à la section des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation dans les tableaux consolidés intermédiaires résumés des flux de trésorerie, pour la période correspondante de l'exercice précédent, afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré. Ce reclassement n'a pas eu d'incidence sur le total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.